



Trop perçu de la part de la sécurité sociale

Par **Belladin**, le **03/03/2009** à **09:52**

Suite à des différends avec mon employeur je suis tombé malade un longs moments la securite social apris en charge le paiement de mes prestations maladie qui remplacai mon salaire, mais suite à de fausses informations communiqué par mon employeur concernant le montant exacte de mes revenus et heures travaillées la securite social ses apercu un an apres mon licenciment que j'avais trop perçu et me réclamme le paiement de ce trop percu et ça devant le tribunal des affaires de securite social. je voudrais savoir s'il on le droit de se retourne contre moi alors que la faute professionnel vient de mon employeur et de leurs services qui n'ont pas traité mon dossier avec serieux.merci